

VISAN Le 12 octobre

La marche de l'Enclave est de retour

La Marche de l'Enclave (MEP) a été initiée en 2017 à l'occasion de l'année commémorative du 700e anniversaire de la création de l'Enclave des Papes.

Afin d'en assurer la pérennité une association loi 1901 est aujourd'hui constituée. Elle a pour objet « l'organisation de randonnées... afin de venir en aide à des associations actives dans la recherche médicale ou dans le domaine social ». La mise en valeur du territoire de l'Enclave des Papes et de son patrimoine est également une de ses composantes.

La 2^e édition de la MEP sera organisée le samedi 12 octobre prochain. Elle bénéficie de l'appui de Corinne Testud-Robert, vice-présidente du Conseil départemental, élue du canton et des maires des 4 communes concernées. Pour les habitants, les associations, les commerçants et les élus des 4 communes de l'Enclave, la MEP se veut un lien non seulement par l'itinéraire choisi, mais aussi par l'appui ou la collaboration à sa préparation et à sa réalisation.

Cette belle randonnée pé-

destren n'est pas une compétition. Chacun marche à son propre rythme.

L'itinéraire traverse de beaux paysages avec des vues sur le Ventoux, les dentelles de Montmirail et la Lance. Il passe aussi par le centre des communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan pour apercevoir les principaux bâtiments et des quartiers historiques. La MEP se veut accessible au plus grand nombre. Il faut bien sûr être en bonne santé et fournir un effort, même très important pour les participants en individuel.

La 2^e édition sera :

- Sportive puisque la distance d'environ 42 km devra être parcourue en équipe relais ou, pour les plus costauds, en individuel.
- Festive grâce à l'organisation d'un repas en soirée et la diffusion de musique aux postes de passage et à l'arrivée.
- Solidaire : les bénéficiaires retenus sont la Ligue contre le Cancer et les Restos du Cœur de Valréas.

Informations pratiques

Quand ? Le 12 octobre 2019



Le bureau de la Marche de l'Enclave.

dans l'Enclave des Papes

Possibilités ? S'inscrire en individuel ou dans une équipe relais (2 à 4 personnes)

Distances à parcourir ? En équipe relais : étapes de 6 à 15 km ou en individuel : environ 42 km

Départ ? À Richerenches à 9 h.

Quand s'inscrire ? Dès à présent et jusqu'à la veille de la Marche de l'Enclave.

Tarif ? Par équipe relais de 2,

3 ou 4 personnes : 25 € ; en individuel : 10 €.

Ravitaillement ? Prévu aux postes de passage au centre de chaque commune.

Le formulaire d'inscription se trouve sur le site de l'association. Il doit être retourné complété soit :

- Renvoyé électroniquement à info@association-mep.fr ou par courrier postal à MEP, 173 Traverse de la Tour, à Visan (avec le paiement) ;

- Remis dans l'Enclave des papes à l'office de tourisme de Grignan-Valréas ou dans un point d'informations de Grillon ou de Richerenches ou à la maison du Tourisme et des Produits du Terroir à Visan (avec un chèque).

Pour toutes informations :

www.association-mep.fr, Tel 04 90 41 97 25, info@association-mep.fr